



## 1<sup>ère</sup> partie sur l'accessibilité numérique - Animée par ARCESI-PACA (Entreprise adaptée)

### → Définition

L'accessibilité numérique consiste à rendre les contenus et services numériques compréhensibles et utilisables par tous, quelles que soient les limitations physiques, technologiques ou environnementales.

Article 47 de la loi Handicap du 11/02/2005

→ **Un enjeu de société** : la notion d'accessibilité numérique s'adresse aux personnes en situation de handicap (15 % de la population mondiale, mais nous sommes tous (ou le serons un jour) concernés par l'accessibilité numérique (vieillesse de la population/évolution handicap)

**600 millions**

C'est le nombre de personnes en situation de handicap dans le monde et pour qui l'accessibilité numérique est un sujet essentiel.



En France, on compte environ

**12 millions de personnes**

en situation de handicap, dont **9,6 millions** directement concernées par l'accessibilité numérique (source : OCIRP).

→ **Obligations** : Respecter les normes d'accessibilité



**Votre site Web est-il accessible ?  
Vérifiez en cliquant ici**

Un décret pour l'accessibilité numérique n° 2019-768 du 24 juillet 2019 qui impose aux grandes entreprises (dont le chiffre d'affaires en France est supérieur à 250 millions d'euros) et aux services publics de se conformer aux exigences d'accessibilité aux personnes handicapées des services de communication au public en ligne.

- Affichage du niveau de conformité
- Plan de mise en conformité
- Déclaration d'accessibilité

Des sanctions pouvant aller **jusqu'à 20.000 € d'amende/an et par service en ligne**

Tous les supports que nous créons doivent être accessibles, qu'ils soient à usage professionnel ou privé



<https://accessibilite.numerique.gouv.fr/>

**Les solutions numériques pour une accessibilité inclusive (Microsoft)**

L'Agefiph peut financer une prestation de diagnostic numérique handicap.

**En savoir +**

Consultez l'**ActivBox** de Mai 2023 consacrée à l'accessibilité numérique  
Des ressources à votre disposition pour communiquer sur le sujet :



Guide collaborateur

Mémo Référent

Affiche personnalisable

**Pour y accéder** : Si vous êtes déjà connecté sur RRH Connect, vous trouverez l'Activ Box dans la Bibliothèque nationale  
Si ce n'est pas le cas, contactez-nous : nous vous adresserons le lien pour vous connecter et ainsi accéder à l'actualité du RRH et aux ressources disponibles.

[entreprises.paca-corse@agefiph.asso.fr](mailto:entreprises.paca-corse@agefiph.asso.fr)

## 2<sup>ème</sup> partie sur l'accessibilité lieu et situation de travail (animée par Empreintes Ergonomiques)

### Secrétaire médicale au sein d'un service de prévention et de santé au travail.

#### Mission

- Accueil des salariés des entreprises externes Elle reçoit entre 7 et 25 personnes par jour (40 à 50/jour en janvier)
- Vérification de leurs aptitudes et fiches de poste.
- Titulaire d'une RQTH pour une maladie invalidante évolutive, se déplace en béquilles.

#### Restrictions émises par le médecin du travail

- Pas de déplacements prolongés de plus de 30 mètres,
- Pas d'exposition à un niveau d'éclairage intense,
- Limiter les sollicitations des membres supérieurs & avant-bras notamment pour se hisser du siège, les sollicitations des cervicales
- Nécessité d'un lieu de repos calme

La salariée se plaint d'une grande fatigabilité liée aux déplacements (parking à 500 m du bâtiment) et au manque de repos entre 12h30 & 13h30 dans son bureau qui est bruyant, des difficultés à se hisser de son siège, d'une sur-sollicitation des cervicales lors de l'usage du téléphone et de la souris de façon répétitive et pour visualiser l'arrivée des patients, d'un éblouissement sur le poste informatique et de fatigue visuelle.

#### Les acteurs à mobiliser autour de la situation de travail

Commission pluri-disciplinaire :

Dialogue concerté entre le RRH, le salarié, le médecin du travail, le manager, le référent handicap, avec l'appui possible de Cap Emploi (*volet Maintien dans l'emploi*)

Mobilisation d'un Ergonome, si la situation est complexe (*sur prescription*)

#### Les solutions organisationnelles préconisées

1 jour de télétravail possible le mercredi sur de l'administratif pour limiter la fatigabilité

1 place de parking aux normes à proximité de l'entrée principale

Possibilité d'utiliser le lit de l'infirmerie entre 12h30 & 13h30

&/ou le bureau médecin en fonction des disponibilités

Photocopieur au sein du bureau/stockage numérique

Réimplantation du bureau actuel pour permettre la visibilité de l'accueil

#### Les solutions techniques préconisées

Equipements individuels (*fauteuil adapté, casque monoral, souris verticale*)

Double écran pour transfert de données (*limite fatigue visuelle*)

Barre de transfert dans les WC

Remplacement du store

Formation Excel



### A RETENIR

#### L'Agefiph peut financer

- l'étude ergonomique si elle s'avère nécessaire
- l'adaptation du poste de travail ou de télétravail d'une personne handicapée.
- la prise en charge du surcoût des équipements spécifiques nécessaires

En savoir +

Aménagement raisonnable (directive 27/10 2000/78/CE du 27/11/2000)

Tout employeur doit prendre les mesures appropriées pour permettre aux travailleurs handicapés d'accéder et de conserver un emploi mais aussi de l'exercer et d'y progresser sauf si ces mesures représentent pour lui une charge disproportionnée.

Tout refus ou omission de prendre de telles mesures peut constituer une discrimination.

En savoir +

## 3<sup>ème</sup> partie - HANDIREALITY : Expérience de réalité virtuelle : « Une mise en situation de handicap virtuelle pour une prise de conscience bien réelle » (Animée par Kajuci)



Une immersion apprenante dans le monde du handicap

Présentation vidéo

En savoir +





## Conférence Nationale du Handicap du 26/04/2023

Avec notamment un focus sur  
le cap du plein emploi  
Faire de l'accessibilité une priorité nationale

[Consulter le dossier de presse](#)

[Les 17 mesures nouvelles pour  
favoriser l'emploi des personnes en  
situation de handicap](#)



## Les Prochains Rendez-Vous du RRH

Instants RRH (National)

- 19/09 Bien préparer sa SEEPH 2023
- 17/10 Une marque employeur handi-responsable : quels avantages pour mon entreprise ?

RRH Paca/Corse

[Consulter le programme du 2e semestre 2023](#)



Ne tardez pas à vous inscrire :

[S'inscrire aux événements RRH du 2e semestre](#)



## Plan stratégique 2023-2027

L'Agefiph a récemment adopté sa stratégie 2023-2027, dans la continuité des actions qu'elle mène depuis plusieurs années au service de l'emploi des personnes en situation de handicap. Une finalité : atteindre le plein emploi de ces personnes pour un marché du travail toujours plus inclusif. Quatre ambitions et des actions pour y parvenir.

[En savoir + sur le plan stratégique  
2023-2027](#)

L'Agefiph adapte son offre pour les entreprises sortant d'accord agréé :

- un accès facilité aux aides et prestations
- aller plus loin avec une convention de politique d'emploi

[Lire le communiqué de presse](#)



## Les thèmes des Activ Box 2023



Disponible sur RRH Connect

*Merci* aux entreprises qui ont participé à l'atelier du 15 Juin 2023 à Biot

Aksis – Amadeus - Ville de Cannes – Capenergies – CGI Business Consulting - Crédit Agricole - DSI Méditerranée - Eureka Intérima - Excelis - FNTV - Groupe La Poste - GSF Jupiter – Hôpital Privé Arnault Tzanck - Keolis - Macif - Mouratoglou Academy - Simplon - Skyincap - Yoopala Services